

## LE MOT DE NOTRE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL UFAP UNSA JUSTICE



**EMMANUEL CHAMBAUD**

Secrétaire Général  
UFAP UNSa Justice

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022, vous avez le pouvoir de désigner vos futurs représentants du personnel, en particulier ceux de la Commission Administrative Paritaire.

### COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Une commission administrative paritaire (CAP) est une instance de dialogue social composée à part égale de représentants de l'administration pénitentiaire et d'organisations syndicales représentatives.

Le corps d'encadrement et d'application (CEA), en raison des spécificités de ce métier, a toujours une CAP consacrée à son corps, la CAP n°9. La CAP traite, uniquement, de l'examen des décisions défavorables rendues par l'administration aux agents, comme la prolongation de scolarité ou de stage, le licenciement, le refus de formation, de temps partiel ou encore le télétravail.

Voter pour l'**UFAP UNSa Justice** à la CAP n°9, c'est agir en lui donnant une légitimité et une représentativité pour défendre vos droits et vos intérêts face à un refus de l'administration.

“  
**L'UFAP UNSa Justice œuvre au quotidien sur et pour le terrain à la défense de vos intérêts.**  
”

La CAP n°9 est compétente pour gérer les conseils de discipline concernant le corps d'encadrement et d'application : surveillants et surveillants brigadiers, premiers surveillants et majors.

**Voter pour l'UFAP UNSa Justice, c'est bénéficier de conseils, d'une aide et d'une assistance pour assurer votre défense dans le cadre disciplinaire.**

**L'UFAP UNSa Justice** prend en compte les attentes des acteurs de terrain en matière de conditions de travail, d'organisation du service, de sécurité et de qualité de vie au travail.

**L'UFAP UNSa Justice** porte vos revendications, légitimes, en matière statutaire, indicière et indemnitaire pour obtenir des réformes ambitieuses.

**L'UFAP UNSa Justice** œuvre au quotidien sur et pour le terrain à la défense de vos intérêts.

## Quelles revendications pour l'UFAP UNSa Justice

### VOLET INDEMNITAIRE

- Augmentation du taux de base de l'ICP de 1 400 € à 2 400 €,
- Augmentation de la prime de nuit de semaine de 20 € à 30 €,
- Augmentation de la prime de nuit encadrant un dimanche ou un jour férié de 24 € à 40 €,
- Augmentation de l'indemnité dimanche et jour férié de 36 à 50 € pour 8 heures travaillées et majoration de 6,25 € de l'heure au-delà,
- Augmentation de la PSS de 28,5 à 30 %,
- Revalorisation des astreintes relevant du décret de 1998.

### VOLET STATUTAIRE ET INDICIAIRE

- La réouverture des négociations sur la fusion des grades de surveillants et surveillants brigadiers avec une grille dynamique et un indice sommital revu à la hausse,
- L'ouverture des discussions sur la fusion des grades de premiers surveillants et majors.

### VOLET DES EFFECTIFS

- Résorption du nombre d'emplois vacants,
- Augmentation du taux de TCCBS à 25 % en détention hommes.
- Le binôme comme règle classique de fonctionnement : ouverture de porte, pose de bracelet électronique...

**Cette augmentation du nombre des personnels verra l'amélioration des conditions de travail et la révision des plannings et des organigrammes de référence en excluant les matins et les nuits imposés, plus d'un week-end tous les 7 semaines et plus de congés d'été au mois d'octobre.**

# VOS PRIORITÉS SONT NOS COMBATS

## PRIORITÉ : POUVOIR D'ACHAT !



Comment lutter contre la baisse du pouvoir d'achat avec seulement 3,5% d'augmentation du montant du point d'indice ? Comment lutter contre la baisse du pouvoir d'achat en modifiant les grilles indiciaires des fonctionnaires, pour éviter qu'elles ne descendent en dessous du salaire minimum de croissance (SMIC) et en reconduisant la garantie individuelle de pouvoir d'achat ? Stop au bricolage ! **L'UFAP UNSa Justice** exige des mesures d'urgence pour les Personnels de l'administration pénitentiaire. À la lecture du projet de loi de finances 2023, le ministère de l'économie et des finances a revu, à la hausse, ses prévisions d'inflation pour 2022 et 2023 : de 5 à 5,3% et de 3,2 à 4,2%.

Pour **l'UFAP UNSa Justice**, la défense de votre pouvoir d'achat est une priorité absolue. **L'UFAP UNSa Justice** demande la poursuite des négociations afin d'aboutir à une augmentation de la valeur du point d'indice proportionnelle à l'inflation et des réformes statutaires et indemnitaires pour l'ensemble des corps et des grades (PS, PA, PT, PIP, CDC).

L'évolution de nos métiers oblige une montée en compétences, elle doit donc se traduire par une reconnaissance financière de notre administration.

**L'UFAP UNSa Justice** exige la mise en œuvre d'un « plan Ségur » au ministère de la justice qui intégrera la réforme des conditions d'emploi, d'exercice et de déroulement de carrière.

## LES REVENDICATIONS DE L'UFAP UNSA JUSTICE

- AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL**  
Renforcer la sécurité dans toutes les structures,  
Créer des établissements spécialisés pour les profils complexes,  
Mettre en œuvre un plan de lutte contre toutes les violences physiques et morales.
- EFFECTIFS**  
Réviser et créer des organigrammes de référence dans tous les établissements et services pour tous les corps afin de combler tous les postes vacants.
- RÉGIME INDEMNITAIRE**  
Revaloriser l'ensemble des indemnités pour les personnels de la DAP (PSS, ICP, IFSE, IFO, astreintes) et harmoniser tous les régimes indemnitaires.
- VALORISATION DU TRAVAIL**  
La reconnaissance du travail accompli par les personnels pénitentiaires de tous corps et grades doit être suivie par des promotions et des récompenses à la hauteur de leur investissement professionnel.
- FORMATION**  
Initiale comme continue adaptée à l'évolution des métiers et des postes occupés.
- RETRAITE**  
Maintenir le système par répartition et les acquis relatifs à la particularité des métiers en élargissant le statut spécial à l'ensemble des personnels pénitentiaires.
- ACTION SOCIALE**  
Soutenir les agents en difficultés financières, en matière de logement, notamment en zone tendue, places réservées en crèche, prise en charge des orphelins...
- POLITIQUE PÉNITENTIAIRE EN OUTRE-MER**  
Mettre en place des missions supports (ERIS, EJ, équipes cynotechniques) et des structures (UHSA, UHSI, EPM) existantes dans l'Hexagone.

# L'UFAP UNSa JUSTICE, MIEUX NOUS CONNAÎTRE

## UN VASTE MAILLAGE TERRITORIAL

L'UFAP UNSa Justice avec ses représentants locaux sont présents dans la quasi-totalité des établissements pénitentiaires, SPIP et services pénitentiaires. Ils répondent à vos questions, vous conseillent et vous accompagnent dans vos démarches auprès de l'administration.

L'UFAP UNSa Justice dispose de bureaux locaux dans les directions interrégionales des services pénitentiaires. Ces représentants siègent dans les CSA locaux et interrégionaux. Si votre établissement ne dispose pas d'un bureau local de L'UFAP UNSa Justice, vous avez la possibilité de contacter le secrétaire général de région. Il existe autant d'unions régionales (14) que de directions interrégionales des services pénitentiaires et de départements et collectivités d'Outre-Mer. Ils siègent également dans les CSA interrégionaux et les CAPL.

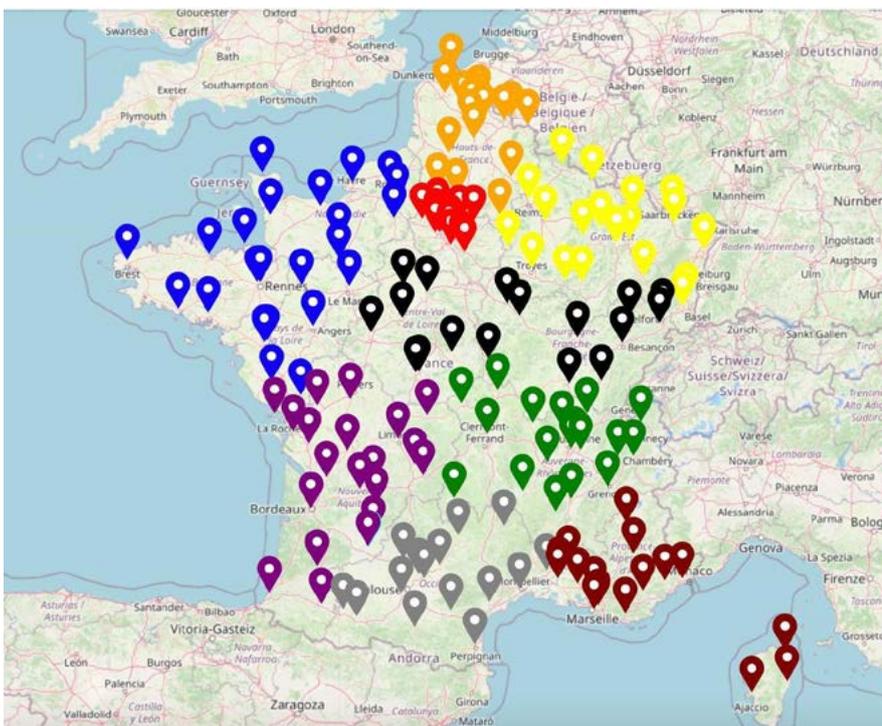
L'UFAP UNSa Justice, c'est une équipe présente à l'échelon national formée d'un secrétaire général, de secrétaires généraux adjoints et de secrétaires nationaux. Ils ont vocation à siéger dans les instances ministérielles et d'administration centrale.

L'UFAP UNSa Justice est présente dans l'ensemble des instances au niveau local, interrégional et national. Elle conseille, soutient et assure la défense des agents en matière disciplinaire en interrégion comme au national.

Elle accompagne les agents devant les conseils médicaux départementaux (qui remplacent les commissions de réforme départementales) dans le cadre de la reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents comme des maladies.

La loi de transformation de la fonction publique permet, dans un certain nombre de cas, d'agir après la tenue d'une CAP. Cet état amène le développement des recours administratifs et contentieux. L'UFAP UNSa Justice dispose d'un pôle juridique qui vous conseillera et vous accompagnera dans le cadre de ces procédures.

L'UFAP UNSa Justice est un laboratoire d'idées pour moderniser l'institution pénitentiaire et permettre l'évolution de nos métiers et la diversification de nos missions.



## POURQUOI VOTER AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ?

Dans une société qui nous impose de nombreuses obligations et restrictions de libertés, il n'est pas envisageable de ne pas faire usage de son droit d'expression individuel existant : le vote.

Avec la loi de la transformation de la fonction publique du 6 août 2019, l'État entend rénover le dialogue social. En théorie en tout cas.

Le constat est amer : les Commissions Administratives Paritaires (CAP) ont perdu de leur substance. Habilitées auparavant à donner un avis préalable sur les décisions individuelles de mutation, de mobilité et de promotion interne, elles ne sont plus compétentes, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, en matière de mutation et de mobilité et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, en matière d'avancement et de promotion.

Désormais, les Lignes Directrices de Gestion (LDG) fixent les orientations générales relatives aux mutations et aux mobilités dans la fonction publique de l'État et celles concernant les avancements et les promotions dans toute la fonction publique.

Le Comité Social d'Administration (CSA) réduit le nombre d'instances dans lesquelles siègent les organisations syndicales. Il est une création de cette même loi, née de la fusion des Conseils Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Une organisation syndicale, pour peser dans les négociations collectives et dans l'examen de situations individuelles, se doit d'être représentative.

**VOTER, C'EST CHOISIR SES REPRÉSENTANTS,  
C'EST EXPRIMER SA VOLONTÉ, C'EST EXISTER.**

**Je vote donc je suis !**



**DU 1<sup>ER</sup> AU 8 DÉCEMBRE 2022  
AVEC LE VOTE ÉLECTRONIQUE,  
VOTEZ QUAND VOUS LE VOULEZ ET  
OÙ QUE VOUS SOYEZ SUR TOUS LES  
SUPPORTS NUMÉRIQUES**

## POURQUOI FAIRE CONFIANCE À L'UFAP UNSA JUSTICE ?

**L'UFAP UNSa Justice,  
un syndicat qui prend  
des engagements  
et qui les tient !**

- ✓ **Création de 1 100 emplois**
- ✓ **Prise en compte de la pénibilité et des spécificités des métiers de l'administration pénitentiaire** dans le régime indemnitaire des agents (évolution de la PSS)
- ✓ **Revalorisation des indemnités existantes** (ICP, IFO, IFSE, astreintes) et création de la prime de fidélisation
- ✓ **Réforme de la chaîne de commandement, des filières technique et d'insertion – probation**
- ✓ **Élaboration du dispositif du surveillant référent rebaptisé « surveillant acteur »** par l'administration pénitentiaire
- ✓ **Avancées en matière de conditions de travail, renforcement légal et matériel des mesures de sécurité**

**L'UFAP UNSa Justice**, c'est 35 ans de militantisme et d'engagement au quotidien au service du terrain en Métropole comme en Outre-Mer.

**L'UFAP UNSa Justice**, c'est une nouvelle équipe qui poursuit les batailles entamées et engage de nouveaux combats face à la transformation de la fonction publique.

**L'UFAP UNSa Justice**, c'est un syndicalisme en action, composé de femmes et d'hommes dans les établissements et services pénitentiaires, apportant, jour après jour, conseils, aide et assistance aux agents de toutes catégories et de tous corps.

**L'UFAP UNSa Justice** porte les couleurs du multicatégoriel avec pour valeur l'apolitisme.

**Voter, c'est commencer à agir,  
c'est prendre son avenir en main  
et agir ensemble !**

# JE VOTE

## UFAP UNSa JUSTICE

du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022

**DÉCOUVREZ NOTRE NOUVELLE APPLICATION  
TÉLÉCHARGEZ LÀ !**



ufap.fr

# NOTRE LISTE

CAP CEA (N°9)



#1

Emmanuel Chambaud  
Premier Surveillant  
MA Lyon-Corbas



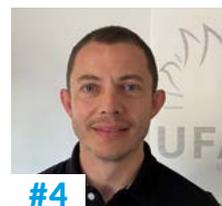
#2

Jimmy Obertan  
Surveillant Brigadier  
MA Basse Terre



#3

Alexandre Caby  
Premier Surveillant  
CP Lille Loos Sequedin



#4

Alain Bassuel  
Surveillant Brigadier  
CD Toul



#5

Billy Dorilas  
Surveillant Brigadier  
CP Le Havre



#6

Natacha Peron  
Première Surveillante  
MA Fleury Mérogis



#7

Thomas Jacquot  
Surveillant Brigadier  
PREJ Béziers



#8

Nicolas Mattioni  
Surveillant Brigadier  
CP Bordeaux/Gradignan



#9

Christelle Godicheau  
Surveillante Brigadière  
CP Orléans Saran



#10

Mickaël Girard  
Surveillant Brigadier  
CP Paris La Santé



#11

Maxime Coustie  
Surveillant Brigadier  
CP Borgo



#12

Samuel Buchon  
Surveillant Brigadier  
PREJ Mont-de-Marsan



#13

Joris Ledoux  
Surveillant Brigadier  
CP Beauvais



#14

Cédric Rochis  
Surveillant Brigadier  
CP Moulins



#15

Marine Orenge  
Surveillante Brigadière  
CP Villeneuve-lès-Maguelone



#16

Massoundi Boina  
Surveillant Brigadier  
CP Majicavo

